



Règlement financier 2024-2025

(Uniformes)

1. Comment procéder aux achats des uniformes ?

L'achat des uniformes peut se faire au comptoir du Bureau Uniformes et Services.

Le paiement peut être effectué :

- Par virement bancaire au comptoir (Juice, virement sur le compte)
- Par carte bancaire au comptoir
- Exceptionnellement en espèces (plafonné à un achat total de Rs 1,000 par jour par famille)

2. Est-ce que les uniformes achetés neufs peuvent être échangés ou retournés ?

Oui. Selon les termes ci-dessous :

a. Etat des uniformes :

- Les uniformes doivent être retournés ou échangés dans un état neuf, non porté, non lavé et avec toutes les étiquettes d'origine attachées.
- Les uniformes présentant des signes d'usure, de lavage, de détérioration ou de personnalisation ne seront pas acceptés pour retour ou échange.

b. Période de Retour ou d'Échange :

- Les uniformes peuvent être retournés ou échangés dans les 08 jours suivant la date d'achat avec le reçu d'achat original.

c. Raisons acceptables pour les échanges :

- Erreur de taille
- Défaut de fabrication



- Uniformes non conformes à la description ou à la commande.

d. Conditions de Retour ou d'échange

- En cas de retour non remplacé par un article, l'article est remboursé dans un délai maximum de 2 semaines à compter de la date de la restitution de l'article.
- Dans le cas d'un échange contre un article d'un montant équivalent, l'échange est gratuit
- Dans le cas d'un échange contre un article d'un montant supérieur, le montant excédent est à la charge du parent.
- Il n'y a pas de retour ou d'échange possible sur les articles en solde.
- L'échange d'uniforme contre un article d'un montant inférieur n'est pas autorisé selon notre politique d'échanges et de retours.